

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/09/2019

Le 23 Septembre 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TECHNOPARC SAONE VALLEE : DEVOIEMENT CANALISATION AEP, CONVENTION ET SERVITUDE DE PASSAGE

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, informe le Conseil qu'une canalisation AEP traverse les lots 16 et 30 (provenant du redécoupage des parcelles ZW 168 et ZW 178) située sur le secteur Ouest du Technoparc à Civrieux. Ce lot est proche de la LGV. Afin de permettre la commercialisation de ce foncier, la Communauté de communes a sollicité le Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône afin qu'il puisse dévoyer cette canalisation comme cela avait été prévu en 2011.

Le Syndicat des Eaux a donné son accord à cette demande et a fait procéder au dévoiement de cette canalisation le long du bassin de rétention de la ZAC et de la ligne LGV sur une distance de 269 mètres de long. Le coût des travaux a été supporté par le Syndicat des eaux.

Une servitude de passage doit donc être constituée sur cette longueur et sur une largeur de 2 mètres afin de permettre au Syndicat l'entretien à venir de cette canalisation.

Dans ce cadre, une convention de passage a été établie et doit être signée par les deux parties et faire l'objet d'un acte notarié (Annexe : projet de convention).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce projet de convention avec le Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer la convention de passage concernant la canalisation AEP et tout acte notarié s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 SEP. 2019**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190923-2019C109-DE

Affichage le : **26 SEP. 2019**

A Trévoux, le 23/09/2019

Le Président,
Bernard GRISON

